

Consultations de Psychologie

La crise sanitaire a fait émerger l'urgence d'une meilleure prise en compte de la santé mentale de la population. Sous l'impulsion des trois principales fédérations de l'assurance maladie complémentaire (CTip, FFA et FNMF), les assureurs santé ont annoncé la mise en place d'un dispositif de prise en charge inédit pour 2021.

Sommaire :

- Vocabulaire et réglementation
- La proposition de la FNMF et les réactions
- Table-ronde organisée le 13 avril 2021
- Les actions de la CNAM et des ministères
- Les actions mises en place par le gouvernement

En résumé :

Cette fiche a pour objectif :

- de vous éclairer sur le titre des psychothérapeutes ;
- de présenter les dernières actualités et les différentes actions déjà mises en place



Vocabulaire et réglementation

Le psychologue

Le titre de psychologue est réglementé et requiert l'obtention d'une licence « mention psychologie » et d'un master mention « psychologie » comprenant un mémoire de recherche et un stage professionnel.

Les psychologues ont l'obligation de s'inscrire au répertoire ADELI¹, à la Délégation départementale de l'ARS du département du lieu d'exercice afin d'être enregistrés sur un fichier en qualité de psychologue, par spécialité.

Après enregistrement au répertoire ADELI, une attestation est délivrée mentionnant, entre autre, le numéro d'enregistrement (circulaire DHOS/DREES/2002/143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes de psychologues au niveau départemental).



Le psychologue :
en savoir plus...



¹ ADELI : Automatisation DEs LIstes. Le répertoire ADELI est un système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des familles et des personnes autorisées à faire usage de leur titre. Il contient des informations personnelles et professionnelles (état civil, diplômes, situation professionnelle, activités exercées).

Fiche Expertise

Consultation de Psychologie

Mai 2021

Le psychothérapeute

La formation en psychopathologie clinique ne peut être délivrée que par des établissements préalablement agréés par arrêté des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur.

L'accès à la formation de psychothérapeute est réservé aux titulaires :

- **d'un diplôme de niveau doctorat** donnant le droit d'exercer la médecine en France,
- **d'un diplôme de niveau master** dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse.

La loi régit l'usage du titre de psychothérapeute et impose l'inscription des professionnels au registre national des psychothérapeutes (article 52 de la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée).

Cette inscription est effectuée par l'ARS sur demande du professionnel. Elle est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois effectué au sein d'un établissement agréé par le Ministère de la Santé.



Le psychothérapeute :
en savoir plus...

Le psychiatre

La psychiatrie est la spécialité médicale qui traite des maladies mentales. Elle est exercée par des **psychiatres, nécessairement médecins, contrairement aux psychanalystes et aux psychologues.**

Le psychiatre est un médecin spécialisé. Il a donc effectué des études de médecine, avant de se spécialiser en psychiatrie. **Il est le seul à pouvoir**

prescrire des médicaments pour soigner ses patients (anxiolytiques, antidépresseurs...)

Ses consultations se pratiquent dans le cadre du parcours de soins coordonnés (après orientation du médecin traitant) sauf pour 16-25 ans où la consultation s'effectue en accès direct.



La proposition de la FNMF et les réactions

La prise en charge des séances par la FNMF fait suite à un constat

Selon une étude IFOP **30 % des Français qualifient leur moral de « mauvais »**, alors qu'ils étaient 16 % lors du premier confinement.

Par ailleurs, près de la moitié des Français (47 %) estiment leur vie difficilement supportable tandis que seuls 17 % des Allemands pensent la même chose. Une situation ressentie avec acuité, particulièrement par les jeunes : près des deux tiers des 18-25 ans (61%) estiment que la crise sanitaire aura des conséquences négatives sur leur santé mentale, selon un autre sondage réalisé par Ipsos pour la Fondation FondaMental, un réseau de chercheurs sur les maladies psychiatriques. Spontanément, près d'un jeune sur trois déclare être personnellement concerné par au moins un des troubles suivants : dépression, anorexie, troubles obsessionnels compulsifs, phobies ou troubles anxieux.



Communiqué de presse :

« La Mutualité Française propose une prise en charge des consultations de psychologues. »

La crise sanitaire a démontré l'insuffisance de la prise en charge de la santé mentale d'où la proposition de la FNMF de rembourser des séances de psychologues² au 1^{er} euro :

- une orientation préalable du patient par un médecin
- un minimum de 4 séances remboursées par an
- un remboursement plafonné à 60 € par séance.

² Le psychologue doit disposer du titre de « psychologue » et avoir un n° ADELI.



Le syndicat national des psychologues s'oppose

Le SNP s'oppose au principe de prescription médicale, dans le cadre du remboursement des consultations psychologiques par les organismes complémentaires.

Le syndicat revendique un « accès direct aux psychologues » et un travail de collaboration avec les médecins sur le principe retenu de l'adressage. *Le terme d'orientation usité aussi par les mutuelles est pertinent s'il n'y a pas obligation et/ou prescription dans la démarche.*



Communiqué du SNP :

« OUI à l'accès au psychologue pour tous, MAIS pas dans n'importe quelles conditions! Le Syndicat National des Psychologues défend la Profession. »

Table-ronde organisée le 13 avril 2021



Participants :

- **Frank BELLIVIER** : délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie
- **Danièle BADER** : présidente de la coordination nationale des réseaux de microstructures et coordinatrice de l'expérimentation « microstructures médicales post-Covid »
- **Patrice BOUCHAIB** : président du syndicat national des psychologues et psychothérapeutes (SNPP)
- **Albert LAUTMAN** : directeur général de la Mutualité Française

Par l'Association des Journalistes de l'Information Sociale (Ajis)

Albert Lautman précise la mise en œuvre du dispositif de remboursement des consultations psychologiques, dont le **coût est estimé entre 140 et 180 millions d'euros en année pleine pour l'ensemble des organismes complémentaires.**

« L'investissement est rentable pour les complémentaires. *Des études montrent qu'investir un euro dans le soin psychologique permet d'économiser entre 1,5 et 1,9 € dans d'autres domaines de santé* », commente Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie.

Albert Lautman précise : « *Il faudra une lettre d'orientation du médecin généraliste pour actionner le remboursement. En revanche, les mutuelles qui remboursaient déjà les consultations psy sans orientation du médecin généraliste dans le cadre de forfaits vont continuer à le faire. L'idée est d'apporter des solutions en montrant qu'il y a un lien entre santé mentale et santé tout court* ».

Fiche Expertise

Consultation de Psychologie

Mai 2021

« Nous ne sommes pas favorables à la prescription médicale, mais nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec les mutuelles. **Nous avons notamment demandé de limiter le dispositif aux psychologues vérifiés.** Il faudra donc renseigner le compte Ameli du professionnel pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge », indique Patrice Bouchaïb, président du syndicat national des psychologues et psychothérapeutes (SNPP).

« La participation des complémentaires déverrouille quelque chose. Malheureusement, 4 consultations ne sont pas suffisantes. Dans l'expérimentation de la Cnam, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas de suite prévue, alors que la prolongation de la prise en charge psychologique dans la durée est essentielle pour les patients », indique Patrice Bouchaïb.

Le gouvernement prépare pour fin juin, début juillet les Assises de la psychiatrie et de la santé mentale qui s'articuleront autour de 3 axes : la prévention, l'offre de soins et les publics vulnérables, incluant également les jeunes.



Consultations psychologiques : quel coût pour les complémentaires ?

accédez à l'article en ligne...



Les actions de la CNAM et des ministères

En phase expérimentale depuis avril 2018

Contexte

Les recommandations françaises et internationales préconisent les psychothérapies comme des solutions de première intention, avec une efficacité comparable aux traitements médicamenteux. Une étude de la DRESS publiée en 2012 montre **que 91 % des médecins généralistes interrogés déclarent que le non remboursement est un frein à l'accès aux psychothérapies.**

L'expérimentation d'une prise en charge de la psychothérapie a été proposée par l'Assurance maladie, en association avec :

- avec le Ministère de la Santé,
- le Collège de la Médecine Générale (CMG),
- le Collège National des Professionnels de Psychiatrie (CNPP),
- le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP)
- des représentants de psychologues cliniciens

Le Syndicat National des Psychologues (SNP) participe au comité de pilotage national de ce dispositif.

Cette prise en charge, centrée sur le médecin traitant prescripteur de la psychothérapie est faite en coordination avec les psychologues cliniciens, les psychothérapeutes (agrés par les ARS) et avec les psychiatres.



Guide Pratique (à destination des médecins) :

Prise en charge par l'Assurance Maladie des thérapies non médicamenteuses...

Conditions



Pour les patients de 18 à 60 ans (inclus) présentant des troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée.



Résidant dans les départements des Bouches du Rhône (13), de la Haute Garonne (31), des Landes (40) et du Morbihan (56) : affiliés dans les CPAM de ces départements



Séances proposées par le médecin traitant, sur prescription, à l'appui d'une liste de psychologues cliniciens et de psychothérapeutes agréés par l'ARS.

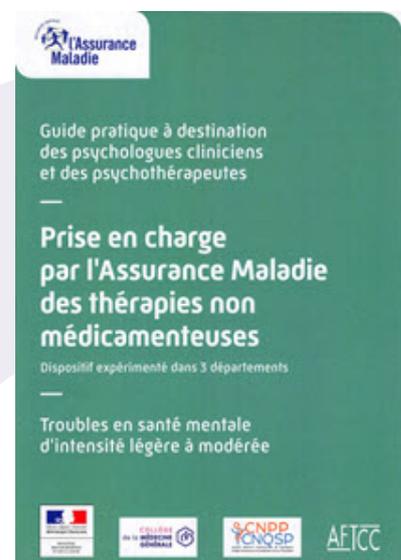
Exclusions

- **Pour les situations graves** (risque suicidaire, pathologies sévères comme les psychoses, les troubles délirants) orientation vers un médecin psychiatre ;
- **Patients en ALD ou en invalidité pour un motif psychiatrique** ou en arrêt de travail de plus de 6 mois pour un motif psychiatrique ;
- **Patients ayant été hospitalisés en psychiatrie** ;
- **Patients ayant pris des benzodiazépines** pendant plus de 3 mois consécutifs dans les 12 mois précédant la consultation chez le médecin généraliste ;
- **Patients ayant pris des psychotropes** autres que benzodiazépines dans les 24 mois précédant la consultation chez le médecin généraliste ;
- **Patients atteints de comorbidité** (alcool, autres addictions, autres pathologies).

Le parcours

1. Le **médecin traitant évalue** l'état de sévérité du patient présentant des troubles mentaux
2. **Prescrit un entretien d'évaluation** d'une durée de 45mns env. (tarif 32 €) réalisé par un psychologue clinicien inscrit au répertoire ADELI ou un psychothérapeute agréé ARS .
3. Consultation **auprès du médecin traitant qui prescrit entre 1 à 10 séances d'accompagnement psychologique de soutien** (tarif 22 €/séance – durée 30mn env.) par un psychologue clinicien inscrit au répertoire ADELI ou un psychothérapeute agréé ARS .
4. En l'absence d'amélioration : avis d'un psychiatre
5. **Suivant avis, le médecin traitant peut prescrire entre 1 à 10 séances de psychothérapie structurée** (tarif 32 €/séance – durée 45 mn env.) par un psychologue clinicien inscrit au répertoire ADELI ou un psychothérapeute agréé ARS, ou un psychiatre.

Entretien d'évaluation et séances PEC à 100% par l'AMO durée : 12 mois maximum



Les actions mises en place par le gouvernement

Santé psy étudiants



Depuis le 10 mars 2021 : mise à dispo d'une plateforme nationale d'accompagnement psychologique **pour les étudiants** ([Santé Psy Étudiant - https://santepsy.etudiant.gouv.fr/](https://santepsy.etudiant.gouv.fr/)) :

- Consultation auprès du médecin généraliste ou du service de santé universitaire pour orientation vers un accompagnement psychologique
- Liste des psychologues partenaires à dispo
- Prise de RDV pour suivi : max 3 séances de 45mns, tarif 30 €, TP intégral, PEC 100% RO

Forfait psy pour les enfants Nouveau

Emmanuel MACRON a annoncé, le 14 avril 2021, la **prise en charge de séances de psychologie pour les enfants**.

Cette décision faite suite à un constat de détresse psychologique des enfants et adolescents liée à la crise du Covid 19 :

- Forfait de **10 séances chez un psychologue** pour les enfants de **3 à 17 ans** dont la santé psychique est affectée par la crise du Covid-19.
- **Prescrites par un médecin**
- Auprès de partenaires identifiables sur une plateforme
- Prises en charge à **100% par l'AMO**
- Durée : tout au long de la crise sanitaire

Plateforme d'écoute



Santé Publique France ³ publie sur son site plusieurs conseils (fiches, vidéos...) pour prendre soin de sa santé mentale pendant l'épidémie.

Une plateforme d'écoute est également mise à disposition pour toutes les personnes se sentant stressées ou anxieuses.

Des professionnels et des associations sont là pour vous écouter et vous soutenir au :

 **0 800 130 000**
Tous les jours 24h/24
Appel gratuit

³ Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Créée en mai 2016 par ordonnance et décret, c'est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé. Sa mission : améliorer et protéger la santé des populations. Cette mission s'articule autour de trois axes majeurs : anticiper, comprendre et agir.



Enquête Coviprev⁴

Enquête effectuée du 15 au 17 mars 2021 auprès de 2000 personnes âgées de plus de 18 ans

Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ?



Indicateurs clés de la santé mentale des Français lors de la vague 22 (15-17 mars 2021) :

- **76 %** des Français se déclarent actuellement **satisfaits de leur vie**.
(Niveau bas, - 9 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable)
- **20 %** des Français souffrent **d'un état dépressif**.
(Niveau élevé, + 10 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable)
- **21 %** des Français souffrent **d'un état anxieux**.
(Niveau élevé, + 7,5 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable)
- **65 %** des Français déclarent **des problèmes de sommeil** au cours des 8 derniers jours.
(Niveau élevé, + 16 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable)

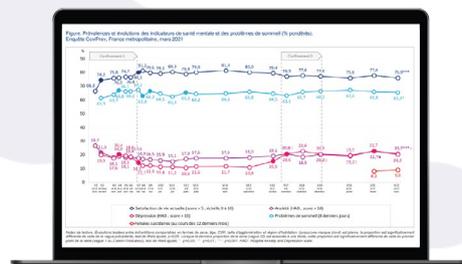
- **9 %** des Français **ont eu des pensées suicidaires** au cours de l'année.

(Niveau élevé, + 4 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable)



Coviprev :

accédez à l'article en aux résultats détaillés de l'enquête...



⁴ Coviprev : Nom de l'enquête lancée par Santé publique France en collaboration avec BVA. Cette enquête réalisée régulièrement depuis le début de l'épidémie vise à suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement) et de la santé mentale en population générale (bien-être, troubles), ainsi que leurs principaux déterminants.



Entrepreneur du mieux-vivre



Sources : Mutualité Française (<https://www.mutualite.fr/>); ARS régionale santé Bretagne (<https://www.bretagne.ars.sante.fr/>); Syndicat National des Psychologues (<https://psychologues.org/>); News Assurances Pro (<https://www.newsassurancespro.com/>); Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (<http://www.psychologues-psychologie.net/>); Santé Psy Étudiant (<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>); Santé Publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/>).